

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2023

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 20/09/2023 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 26 septembre 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Présents : 13	
Représentés : 2	Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE
Votants : 15	Représentés : Emilie LEFEBVRE par Géraldine ARNOULD, Amélie VERGNE par Francis JAMMES
	Excusés :
	Absents :

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 26 septembre 2023
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 12 octobre 2023

Objet : DEMANDE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CAUVALDOR

Madame la Maire explique que des travaux d'enrochement de la route du cimetière de Crayssac ont dû être réalisés en début d'année 2023 afin de consolider le talus sur une longueur de 100 ml. Ces travaux d'un montant de 16 176 € TTC ont été budgétisés et payés sur le budget de la commune.

Après contact avec le service financier de Cauvaldor, une subvention au titre du fonds de Concours peut être allouée à hauteur de 30 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- solliciter une subvention au titre du fonds de Concours de Cauvaldor,
- donne un avis favorable au plan de financement qui se résume ainsi :
 - DEPENSES**
 - Travaux : 13 480 € HT
 - RECETTES**
 - Fonds de concours Cauvaldor : 4 044 €
 - Autofinancement commune : 9 436 €
- donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.

RF
CAHORS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/10/2023
046-214602732-20230926-DE_2023_44-DE